

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE158

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Allain

ARTICLE 2

RAPPORT

A la deuxième phrase de l'alinéa 41, après le mot:

«renforcement de l'intégration régionale»

Ajouter les mots :

«et de l'autonomie des paysans»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les initiatives à soutenir pour permettre à l'agriculture familiale de jouer pleinement son rôle, le libre choix et l'autonomie des agriculteurs en matière de semences, notamment paysannes, et d'intrants est primordial. Notamment au Sud, où l'agro-écologie, de fait déjà massivement pratiquée par des paysanneries sans intrants chimiques, ni mécanisation, est particulièrement performante, capable, sans coût majeur, d'une hausse importante des rendements agricoles, tout en préservant l'environnement et en contribuant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. L'appropriation des ressources naturelles (brevets, OGM) par les multinationales est une réalité, un danger pour la biodiversité et un drame pour les agriculteurs.